



Photos : Véronique Nolet, Sonia Giroux et Fanny Gandolphe, ROMM

Sondage concernant les habitudes de plaisance et les
connaissances des règlements concernant
l'observation des mammifères marins dans l'estuaire
et le golfe du Saint-Laurent

Mars 2019



187, rue Bernier
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 0P3

Téléphone : **418 867-8882** poste 205

Télécopieur : **418 867-8732**

Courriel : **eblier@romm.ca**

Site Internet : **www.romm.ca**

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Table des matières

LISTE DES FIGURES	IV
LISTE DES TABLEAUX	VI
ÉQUIPE DE TRAVAIL ET PARTENAIRES	VII
1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET	1
1.1 Mise en contexte	1
1.2 Objectifs du projet	1
2. METHODOLOGIE.....	2
2.1 Sondage	2
2.2 Comité de révision	2
2.3 Période d'échantillonnage	2
3. RESULTATS DU SONDAGE.....	3
3.1 Portrait du plaisancier	3
3.2 Type d'embarcation et habitudes de navigation	4
3.3 Connaissances des aires marines protégées	9
3.4 Connaissance des règlements entourant l'observation des mammifères marins	11
3.5 Connaissances sur les espèces marines en péril	15
3.6 Conservation des mammifères marins et campagne de sensibilisation	18
4. DISCUSSION	20
4.1 Portrait du plaisancier, type d'embarcation et habitudes de navigation	20
4.2 Connaissances des aires marines protégées, des règlements entourant l'observation des mammifères marins et des espèces marines en péril	22
4.2 Conservation des mammifères marins et campagne de sensibilisation	24
5. CONCLUSION	25
ANNEXE 1 : REGLEMENT DE PECHES ET OCEANS CANADA.....	26

Liste des figures

Figure 1 :	Lieu de résidence classé par régions administratives des Québécois ayant répondu au sondage (N=481).....	3
Figure 2 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quel est votre sexe ? (N=485).....	3
Figure 3 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quelle est votre tranche d'âge ? (N=484).....	4
Figure 4 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quel est votre niveau de scolarité ? (N=480)	4
Figure 5 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quel type d'embarcation utilisez-vous ? (N=451).	5
Figure 6 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Êtes-vous membre d'une association de plaisance ? (N=441).....	5
Figure 7 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quelle est la période de navigation la plus intense dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay)? (N=345).....	6
Figure 8 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Combien effectuez-vous de sorties au total lors de votre saison de navigation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay)? (N=353).....	6
Figure 9 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Êtes-vous accompagné(e) lors de vos sorties en mer? (N=347).....	7
Figure 10 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quelle est la durée moyenne de vos sorties en mer? (N=349).....	7
Figure 11 :	Pourcentage des réponses obtenues aux questions : Avez-vous entendu parler du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (N=293), du projet d'aire marine protégée du Banc-des-Américains (N=289) et de la réserve aquatique projetée du Banc-des-Américains (N=288)?	9
Figure 12 :	Pourcentage des réponses obtenues aux questions : Connaissez-vous les limites territoriales du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (N=291), du projet d'aire marine protégée du Banc-des-Américains (N=286) et de la réserve aquatique projetée du Banc-des-Américains (N=284)?.....	10

Figure 13 :	Pourcentage des réponses obtenues aux questions : Connaissez-vous le Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay Saint-Laurent (N=278) et les modifications apportées au Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans Canada (N=272)	11
Figure 14 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question ouverte : Selon vous, à quelle distance minimale (en mètre) une embarcation doit elle se tenir de toute espèce de baleines dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay? (N=258).	12
Figure 15 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Selon vous, à quelle distance minimale une embarcation doit elle se tenir d'une espèce de baleine menacée ou en voie de disparition (définie selon la Loi sur les espèces en péril) dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint- Laurent et le fjord du Saguenay? (N=270).....	12
Figure 16 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Si vous avez été témoin d'autres plaisanciers ayant des comportements inappropriés envers des mammifères marins, à quelle fréquence? (N=109).	13
Figure 17 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Si vous avez été témoin d'autres plaisanciers ayant des comportements inappropriés envers des mammifères marins, décrivez un ou plusieurs évènements.....	14
Figure 18 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Nommez quelques espèces de baleines en péril qui fréquentent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent	15
Figure 19 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quelles sont les raisons qui font en sorte qu'il est difficile de respecter certains énoncés du Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans ? (N=214)	17
Figure 20 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Spécifiez les autres raisons qui font en sorte qu'il est difficile de respecter certains énoncés du Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans ? (N=73)	17
Figure 21 :	Pourcentage des réponses obtenues aux questions : Seriez-vous prêt à vous engager dans la conservation des baleines ? (N=259) et Seriez-vous intéressé par un outil compact et plastifié à apporter à bord de votre embarcation résumant les actions à poser pour la conservation des baleines ? (N=259).	18
Figure 22 :	Pourcentage des réponses obtenues à la question : Selon vous, quels seraient les meilleurs moyens pour rejoindre les plaisanciers ? (N=259).....	19

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Moyennes et écarts-types des vitesses maximales et minimales exprimées en nœuds selon les deux grandes catégories d'embarcations	8
Tableau 2 :	Pourcentage des réponses obtenues concernant les intérêts des plaisanciers lors de la navigation (N=294).....	8
Tableau 3 :	Pourcentage des réponses obtenues concernant le moyen de communication où le répondant a entendu parler des différentes aires protégées.....	9
Tableau 4 :	Pourcentage des réponses obtenues concernant les connaissances de la Loi sur les espèces en péril, les comportements inappropriés des plaisanciers envers les mammifères marins, quoi faire en cas de collision avec un mammifère marin ou l'observation d'un animal mort ou en difficulté et connaissance du Réseau québécois Urgences mammifères marins (RQUMM) (N=271).	13
Tableau 5 :	Pourcentage des réponses obtenues à l'énoncé suivant : Voici les grandes lignes du Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans à respecter lorsqu'on navigue dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. Cochez les énoncés qui vous semblent difficiles à mettre en application dans le cadre de vos activités (N=169).....	16



Béluga dans l'estuaire du Saint-Laurent © Stéphanie Pronovost, ROMM

Équipe de travail et remerciements

RÉVISION DU SONDAGE :

Marthe Bérubé	Chargée d'équipe à la Gestion des espèces en péril, Direction régionale de la gestion des écosystèmes de Pêches et Océans Canada
Samuel Turgeon	Agent gestion des ressources II, Parcs Canada, unité de gestion du parc marin Saguenay-Saint-Laurent
Clément Chion	Université du Québec en Outaouais (UQO), Département des sciences naturelles
Francois Plamondon	Directeur des programmes et services aux membres, Association maritime du Québec (AMQ)

ANALYSE DES DONNÉES :

Sonia Giroux Directrice adjointe, ROMM

RÉDACTION ET RÉVISION DES TEXTES :

Sonia Giroux Directrice adjointe, ROMM
Esther Blier Directrice générale, ROMM

DIFFUSION DU SONDAGE :

La diffusion du sondage s'est faite par le biais du réseau de contacts de l'Association maritime du Québec (AMQ) et des médias sociaux des autres partenaires tel que le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et le comité de concertation Navigation (CCN) de Transports Québec

REMERCIEMENTS :

Le ROMM tient à remercier tous les partenaires du projet qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce sondage. Il est à noter que sans la participation et la mobilisation des acteurs du milieu, le projet n'aurait pas pu toucher un aussi grand nombre de plaisanciers.

Finalement, le ROMM tient à remercier ses partenaires financiers, dont le programme d'intendance de l'habitat (PIH) des espèces en péril du gouvernement du Canada.

1. Présentation globale du projet

1.1 Mise en contexte



L'industrie maritime est un domaine bien documenté. Les transporteurs ont des routes, des horaires et de nombreuses règles à respecter. C'est également le cas pour les croisiéristes qui offrent des excursions en mer. Ils doivent respecter des trajets, des règles et des horaires pour offrir à leur clientèle un service respectueux et constant tout au long de la saison touristique. Quant aux plaisanciers, ils constituent une catégorie de navigateurs méconnus. Mis à part les statistiques de fréquentation des marinas, on a très peu d'information sur leur

type d'embarcations, leurs intérêts et sur leurs trajets dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay). De plus, très peu d'informations sont disponibles concernant leurs connaissances des aires marines protégées, des baleines et de la réglementation d'observation qui les entourent. C'est donc pour ces différentes raisons que le ROMM, en collaboration avec l'Association maritime du Québec et ses autres partenaires, a mis sur pied un sondage destiné aux plaisanciers qui naviguent dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Les résultats obtenus serviront à dresser un portrait à jour de la plaisance sur le territoire couvert et à développer des outils de sensibilisation concernant les bonnes pratiques d'observation des mammifères marins, les aires marines protégées, les réseaux d'urgence et autres enjeux environnementaux visant la protection et la conservation des mammifères marins et des espèces en péril du Saint-Laurent.

1.2 Objectifs du projet

À court terme (2018-2019), les objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Recueillir des informations permettant une meilleure connaissance des habitudes de fréquentation des plaisanciers sur le territoire de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay) et leurs connaissances envers l'observation des mammifères marins et des aires marines protégées.

À moyen terme (2019 à 2022), les objectifs de ce projet sont de :

- ✓ Informer les plaisanciers sur la présence d'aires marines protégées et des règlements entourant l'observation des mammifères marins sur le territoire visé par l'étude.
- ✓ Impliquer les plaisanciers dans la protection de plusieurs espèces en péril sur lesquelles leurs activités peuvent avoir des incidences directes et encourager les bons comportements à adopter en leur présence.
- ✓ Encadrer et fournir aux plaisanciers les outils et les connaissances nécessaires de manière à ce qu'ils puissent pratiquer leurs activités dans le respect des mammifères marins qui partagent le même territoire qu'eux.

2. Méthodologie

2.1 Le sondage

Le sondage possède au total 47 questions réparties en différentes thématiques : le portrait du répondant, son type d'embarcation, ses habitudes de navigation, ses intérêts et ses trajets, ses connaissances sur les aires marines protégées, sur les règlements concernant l'observation des mammifères marins et ses connaissances sur les baleines en péril. La dernière section du sondage concerne l'intérêt du répondant envers une campagne éducative sur les baleines et quels seraient les meilleurs moyens de rejoindre les plaisanciers.

2.2 Comité de révision

Un comité de révision a été créé afin de s'assurer que les réponses obtenues cadrent bien dans les objectifs de conservation des différents organismes concernés. Ainsi, certains ajouts ont été faits dans le but de répondre à des questionnements précis des partenaires du projet. Vous trouverez la liste des noms et des organisations associées dans la section « Équipe de travail et remerciement » présenté au début de ce document.

2.3 Période d'échantillonnage et diffusion du sondage

Le sondage a été mis en ligne par le biais de la plate-forme SurveyMonkey du 16 octobre au 14 décembre 2018. Il a été partagé par l'Association maritime du Québec (AMQ) qui possède un excellent réseau de contacts de plaisanciers. Les partenaires du projet ont également participé à la diffusion du sondage par le biais de leurs réseaux sociaux. Un communiqué de presse fait conjointement par le ROMM et l'AMQ a été diffusé le 31 octobre dans le but de faire parler du sondage dans les médias. Suite à l'envoi, une entrevue radiophonique a été effectuée et plusieurs mentions ont été rapportées dans des infolettres et des bulletins de liaison (Escale Nautique, Fédération de la voile du Québec, Stratégies Saint-Laurent, etc.). Il est à noter que trois prix de présence totalisant 500\$ de chèques-cadeaux chez Blyacht (équipement nautique) ont été tirés au hasard à la fin du sondage en décembre 2019 dans le but de stimuler la participation des répondants.

Un nombre total de 492 répondants a participé au sondage. Ces derniers n'ont pas tous complété le sondage jusqu'à la fin. Toutefois, le taux d'achèvement correspond à l'estimé de la plate-forme de sondage SurveyMonkey calculé en fonction du nombre, du type de question et du temps (durée moyenne estimée à 18 minutes pour répondre au questionnaire). Le taux d'achèvement de 47 % a été jugé très acceptable pour un sondage de cette ampleur (47 questions, 18 minutes en moyenne). Le nombre de répondants (N) va donc être indiqué en dessous de chaque figure ou tableau puisqu'il est variable d'une question à l'autre.

3. Résultats du sondage

3.1 Portrait des répondants

Dans cette section, les questions ont été posées de manière à dresser le portrait des plaisanciers qui ont répondu au sondage. Sur les 487 réponses obtenues, quatre répondants résident dans une autre province (Alberta : 1; Nouveau-Brunswick : 1; Ontario : 2) et deux dans un autre pays (Belgique : 1; États-Unis : 1). Les autres répondant résident au Québec (N=481). La Figure 1 illustre la provenance des répondants québécois selon la région administrative de la ville inscrite au sondage. Il est intéressant de constater que la Capitale-Nationale obtient le plus grand nombre de répondants.

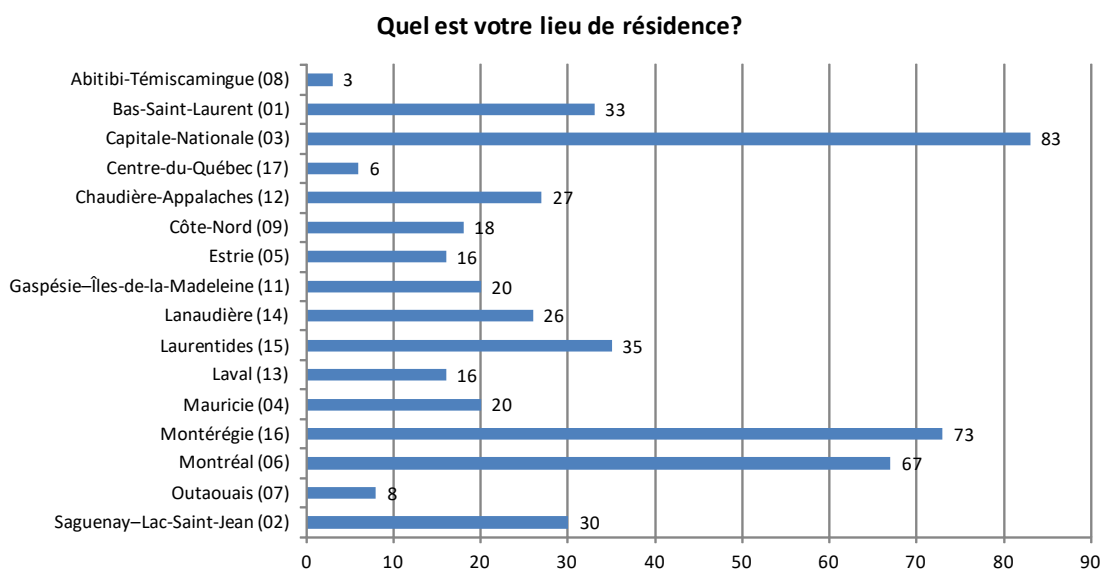


Figure 1. Lieu de résidence classé par régions administratives des Québécois ayant répondu au sondage (N=481).

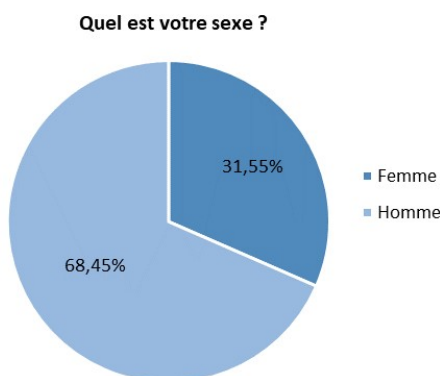


Figure 2. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quel est votre sexe ? (N=485).

La Figure 2 montre que se sont principalement des hommes (68%) qui ont répondu au sondage. Quant à la tranche d'âge des répondants présentée à la Figure 3, près de la moitié sont âgés de 55 ans et plus, suivie des 45 à 55 ans (23,47%). Finalement, la scolarité des répondants est de niveau universitaire chez 50% des répondants (Figure 4).

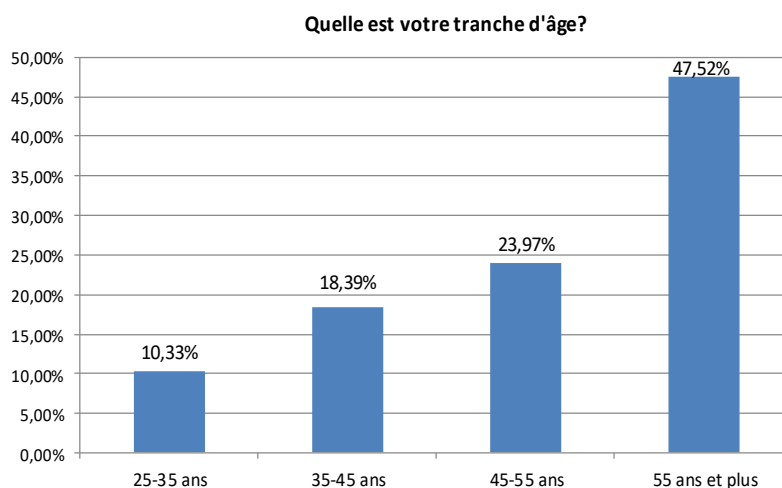


Figure 3. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quelle est votre tranche d'âge ? (N=484).

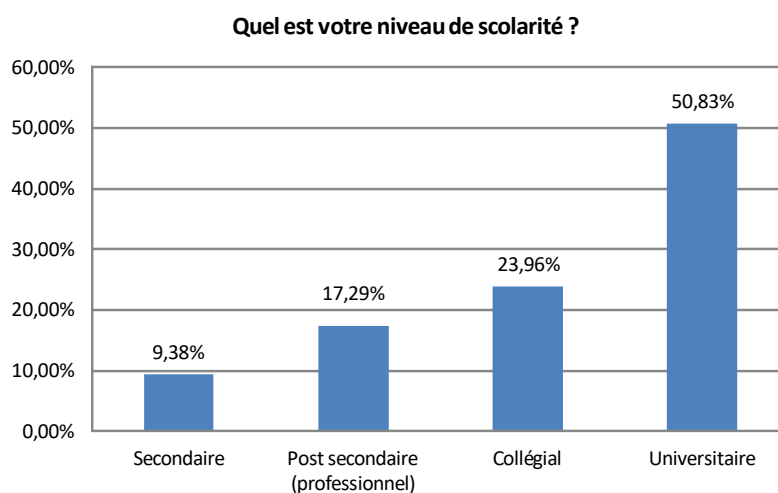


Figure 4. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quel est votre niveau de scolarité ? (N=480).

3.2 Type d'embarcation et habitudes de navigation

Sur les 451 réponses obtenues, la moitié des répondants (227; 50,33 %) ont un voilier. Au total, 176 répondants (39,02 %) ont un bateau à moteur, dont 32 ont une embarcation de type Zodiac (7,10 %), alors que 22 répondants ont un ancien bateau de pêche (4,88 %). Seuls 6 répondants (1,33 %) ont

une motomarine (Figure 5). Quant à la catégorie des autres types d'embarcations qui représente 9,31 %, 33 plaisanciers ont un kayak, 2 ont une planche à pagaie (paddle board) et 7 répondants n'ont pas d'embarcations, mais ils effectuent de la plaisance. Puisque le sondage a été publicisé par l'Association maritime du Québec (AMQ), il est normal que le tiers des répondants soient membres de l'AMQ (Figure 6). Les Escadrilles canadienne de plaisance et Voile Québec sont également des regroupements populaires qui pourraient, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, être de bons vecteurs d'information.

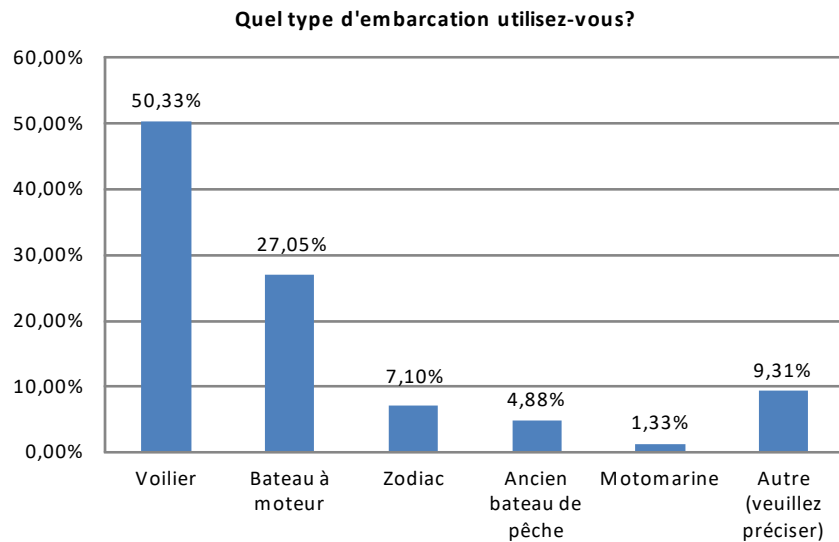


Figure 5. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quel type d'embarcation utilisez-vous ? (N=451).

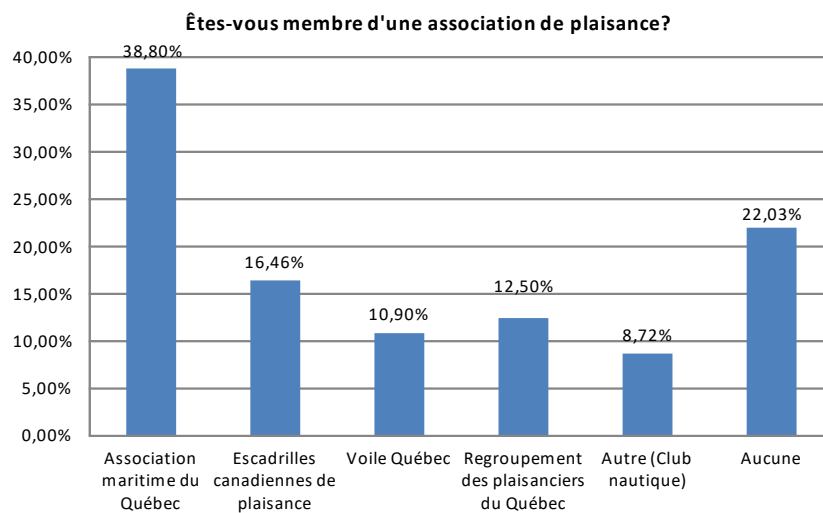


Figure 6 Pourcentage des réponses obtenues à la question : Êtes-vous membre d'une association de plaisance ? (N=441).

La période de navigation la plus intense est sans contredit la saison estivale représentée par les mois de juillet et d'août (Figure 7). En juin et en septembre, les activités de navigation des plaisanciers débutent ou se terminent progressivement dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay). Tel qu'illustré à la Figure 7, seuls 39 répondants (11,30 %) ont mentionné naviguer toute la saison (juin à septembre). Les 26 répondants (7,54 %) ayant eu une réponse autre précisent en majorité que leur présence dans ce secteur est occasionnelle. Un répondant a mentionné qu'il visitait ce secteur en octobre, alors qu'un autre mentionne que sa présence est variable. La Figure 8 illustre le nombre de sorties au total effectuées par les répondants. Dans les précisions apportées dans cette section, certains ont mentionné qu'ils y passaient tout l'été ou qu'ils vivaient sur leur bateau.

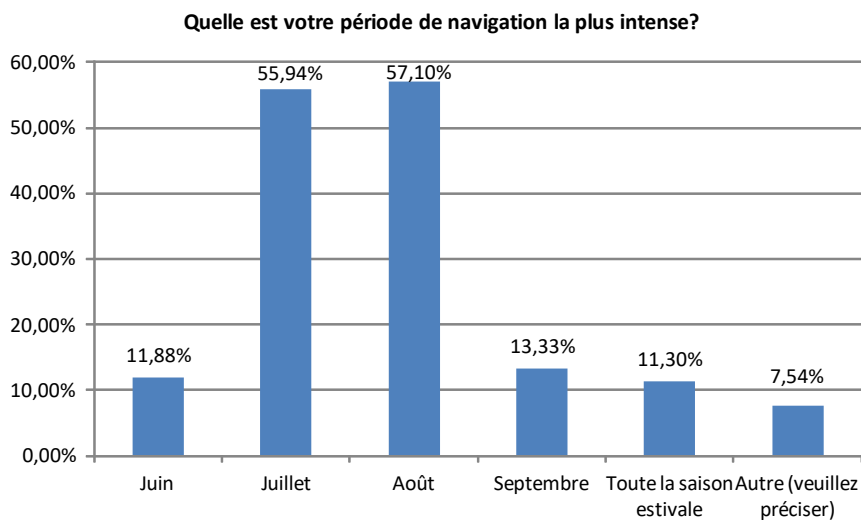


Figure 7. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quelle est la période de navigation la plus intense dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay)? (N=345).

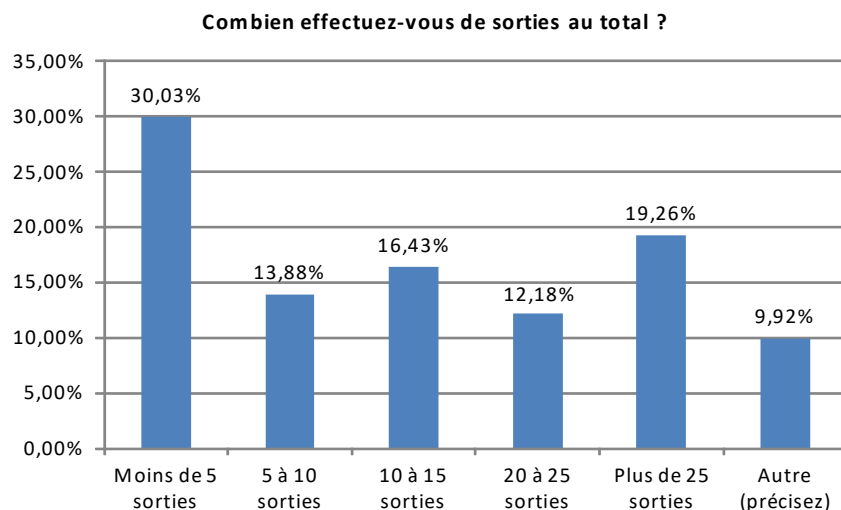


Figure 8. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Combien effectuez-vous de sorties au total lors de votre saison de navigation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay)? (N=353).

Près de la moitié des plaisanciers qui ont répondu au sondage sont souvent accompagnés de leur conjoint(e) lors de leurs sorties en mer (40,14%). Ils sont également nombreux à sortir entre amis (25,92%) ou avec leur famille (14,68%). Certains sont seuls (11,01 %), alors qu'un petit nombre de répondants organisent des groupes (4,11%). Le même pourcentage a répondu dans la catégorie « autre » qu'ils participaient à des groupes ou à des fréquences (Figure 9). Quant à la durée de leurs excursions, elle varie entre plusieurs heures à plusieurs journées. Certains ont mentionné dans la catégorie « autre » rester plusieurs mois, voire même tout l'été pour ceux qui vivent à bord de leur embarcation (Figure 10).

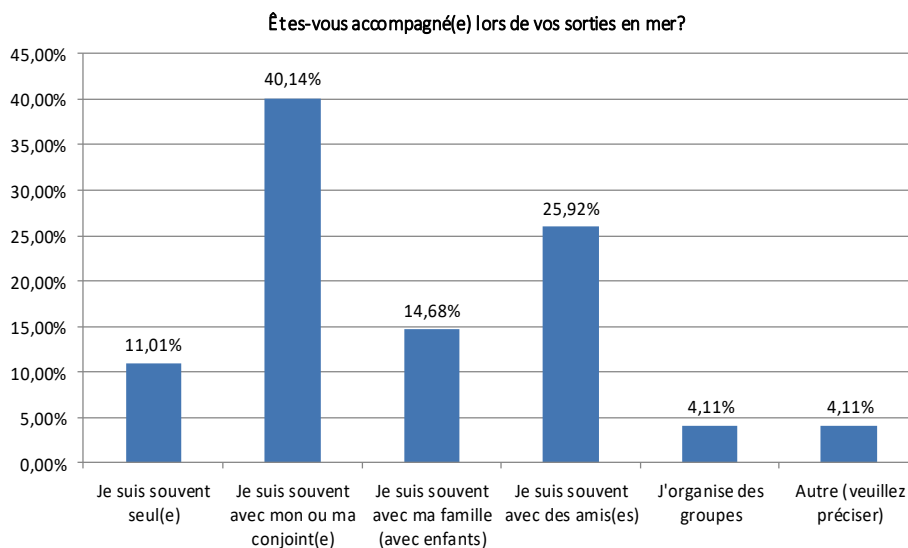


Figure 9. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Êtes-vous accompagné(e) lors de vos sorties en mer? (N=347).

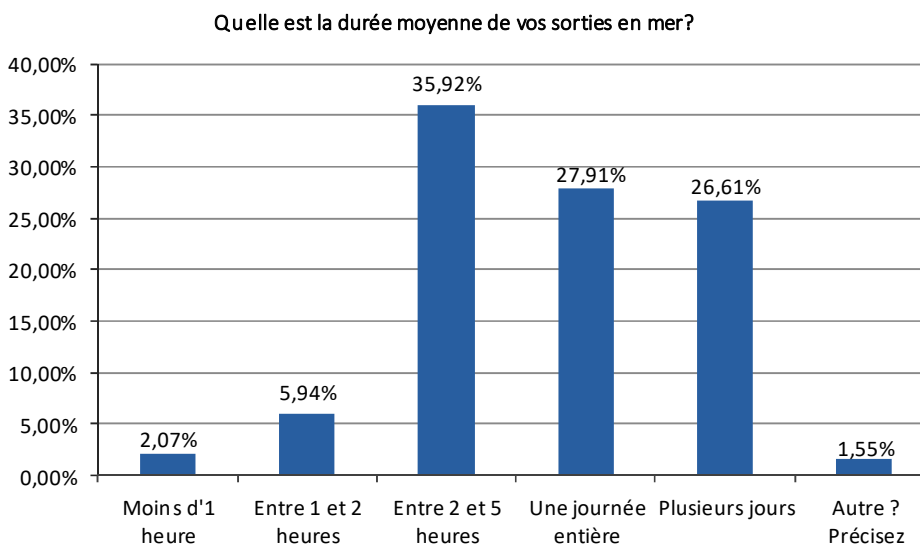


Figure 10. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quelle est la durée moyenne de vos sorties en mer? (N=349).

À la question concernant les vitesses minimales et maximales exprimées en nœuds, le Tableau 1 résume bien les réponses obtenues auprès des répondants. Elles ont été classifiées selon deux grandes catégories d'embarcations, soit les voiliers et les bateaux à moteur (incluant les Zodiacs et les anciens bateaux de pêche). Il est à noter que plusieurs répondants ont mentionné ne pas connaître leur vitesse minimale et maximale. De plus, les réponses estimées par les kayakistes ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessous, car elles sont difficiles à estimer et elles sont très faibles.

Tableau 1. Moyennes et écarts-types des vitesses maximales et minimales exprimées en nœuds selon les deux grandes catégories d'embarcations.

	Voiler		Bateau à moteur	
	Vitesse min.	Vitesse max.	Vitesse min.	Vitesse max.
Moyenne	4,94	7,53	14,54	24,20
Écart-type	1,18	2,04	6,80	9,06
Nombre de réponses	N=196	N=186	N=80	N=74

Tel que présenté au Tableau 2, le principal intérêt des répondants est le plaisir de naviguer, suivi de la beauté du paysage et la tranquillité. L'observation des mammifères marins vient majoritairement en quatrième place chez 36,60 % des plaisanciers. En cinquième place se trouve l'observation des oiseaux marins avec 39,56% des répondants. La plongée sous-marine et les activités de pêche sont sans intérêt chez près de la moitié des répondants (Tableau 2).

Tableau 2. Pourcentage des réponses obtenues concernant les intérêts des plaisanciers lors de la navigation (N=294).

	Principal intérêt	Second intérêt	Troisième intérêt	Quatrième intérêt	Cinquième intérêt	Sans intérêt
Beauté du paysage	21,60	36,00	23,20	10,40	4,00	2,40
Tranquillité	8,16	30,20	29,39	15,51	8,98	3,27
Plaisir de naviguer	52,61	14,93	11,94	5,97	7,84	1,12
Observation de mammifères marins	10,94	12,08	18,49	36,60	11,32	5,28
Observation d'oiseaux marins	3,30	7,69	8,42	15,38	39,56	10,62
Activité de pêche	3,99	1,09	2,17	4,71	5,43	46,74
Plongée sous-marine	2,54	1,09	2,17	0,72	4,71	59,42
Autre	4,31	1,72	3,88	3,88	3,02	37,07

3.3 Connaissances des aires marines protégées

Dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, deux aires marines protégées et une réserve aquatique ont été créées au fil des ans. Les aires marines protégées (AMP) sont des zones bien délimitées où les activités sont gérées de façon à préserver l'environnement et toutes les espèces qui s'y trouvent. En offrant un refuge aux espèces marines, les AMP favorisent le rétablissement des espèces menacées, améliorent l'état des stocks de poisson et la durabilité des pêches, et offrent des espaces pour le renforcement des liens avec la nature et le développement du tourisme, soutenant ainsi la vitalité des communautés côtières. Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est l'aire marine protégée la plus connue (Figure 11).

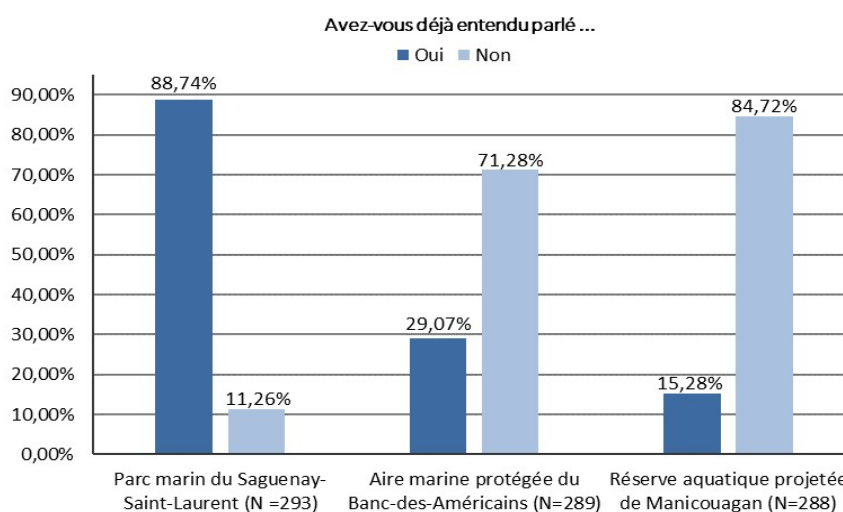


Figure 11. Pourcentage des réponses obtenues aux questions : Avez-vous entendu parler du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (N=293), du projet d'aire marine protégée du Banc-des-Américains (N=289) et de la réserve aquatique projetée du Bans-des-Américains (N=288)?

Tableau 3. Pourcentage des réponses obtenues concernant le moyen de communication où le répondant a entendu parler des différentes aires protégées.

	Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (N =282)	Aire marine protégée du Banc-des-Américains (N=214)	Réserve aquatique projetée de Manicouagan (N=193)
Internet	48,58%	25,70%	15,54%
Dépliant ou brochure	41,49%	6,54%	4,15%
Médias (TV, radio, journaux)	32,27%	21,03%	12,44%
Agent du parc marin	26,95%	3,74%	0,52%
Bouche à oreille (connaissance)	44,33%	11,68%	7,77%
Autre (veuillez préciser)	2,84%	3,27%	1,55 %
Ne connaît pas	4,26%	50,00 %	65,28%

Tel que présenté au Tableau 3, Internet est le moyen de communication le plus utilisé pour faire connaître les différentes aires marines protégées et la réserve aquatique projetée. En ce qui concerne le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, le « bouche à oreille », les dépliants et brochures et les médias sont aussi des moyens qui ont permis de faire connaître le parc marin chez les répondants. En effet, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent existe depuis 1998 et il est très médiatisé et connu des plaisanciers. Seuls 4,26 % des répondants ne le connaissait pas.

Pour les deux autres zones de protection marine, 50 % des répondants n’avaient jamais entendu parler de l’AMP du Banc-des-Américains et 65,28% des répondants ne connaissaient pas la Réserve aquatique projetée de Manicouagan (Tableau 3). Il est à noter que les répondants qui ont choisi la section « autre » ont mentionné qu’ils ont connu ces aires marines ou cette réserve aquatique par le travail ou parce qu’ils sont résidents du secteur concerné.

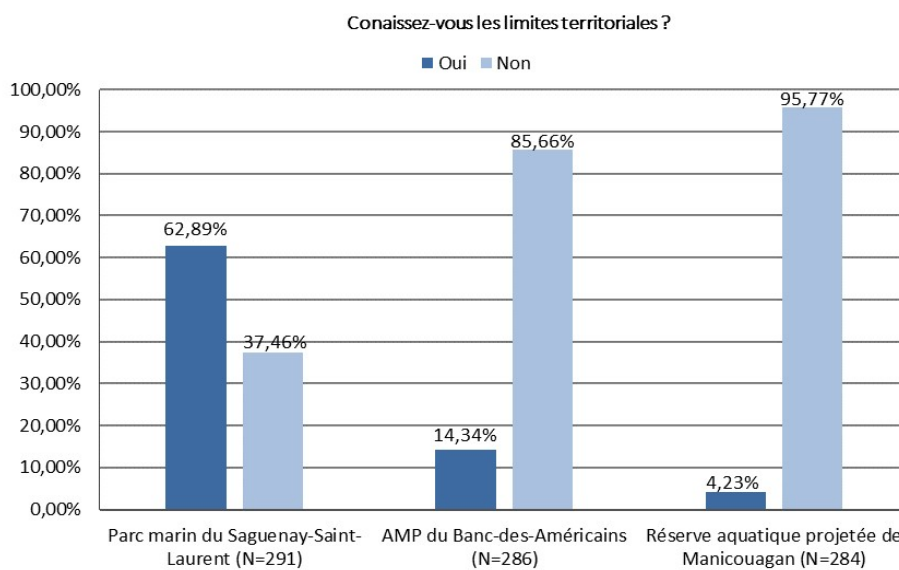


Figure 12. Pourcentage des réponses obtenues aux questions : Connaissiez-vous les limites territoriales du parc marin Saguenay-Saint-Laurent (N=291), du projet d’aire marine protégée du Banc-des-Américains (N=286) et de la réserve aquatique projetée du Banc-des-Américains (N=284)?

La Figure 12 montre que les limites territoriales des aires protégées sont méconnues, et ce, même pour le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent dont 37,46 % des répondants mentionnent ne pas les connaître. Par ailleurs, 60,21 % des répondants (N=289) effectuent moins de 5 sorties lors de leur saison de navigation, ce qui peut expliquer en partie cette méconnaissance des limites territoriales.

Les limites territoriales de l’AMP du Banc-des-Américains sont un peu plus connues que celles de la Réserve aquatique projetée de Manicouagan (Figure 12). Cette connaissance légèrement plus accrue de l’AMP du Banc-des-Américains peut être due au fait que l’annonce de la création de cette aire marine a été faite dans les médias à l’été 2018. Par ailleurs, la revue de plaisance « L’Escale Nautique » a publié un article sur le sujet. Plusieurs répondants ont mentionné avoir obtenu l’information sur l’existence de cette aire marine en consultant cette revue.

3.4 Connaissance des règlements entourant l'observation des mammifères marins

Le Règlement sur les activités en mer du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent¹ est connu de 66,19% des 278 répondants ayant répondu à la question. Quant aux modifications apportées au Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans Canada, il est moins bien connu avec 42,28 % des 272 répondants interrogés (Figure 13).

Il a ensuite été demandé de préciser les réponses obtenues et de nommer des éléments des règlements. Concernant le Règlement sur les activités en mer du parc marin du Saguenay Saint-Laurent, la majorité (189) a parlé de distances à respecter et plusieurs ont ajouté la notion de vitesse réduite. Finalement, quelques répondants ont mentionné la Baie-Sainte-Marguerite comme zone de navigation fermée à la navigation et d'autres ont énoncé que le béluga est une espèce que l'on ne doit pas observer.

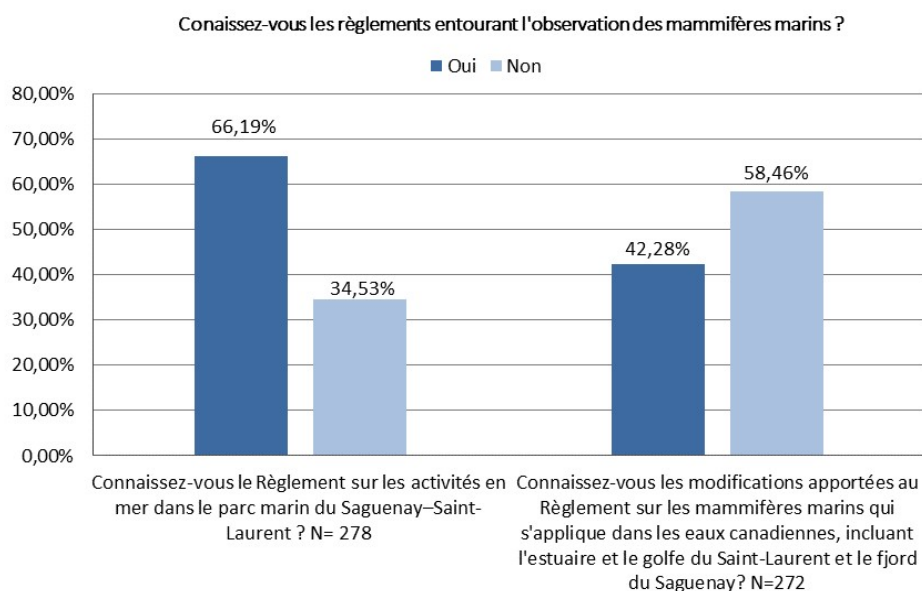


Figure 13. Pourcentage des réponses obtenues aux questions : Connaissiez-vous le Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay Saint-Laurent (N=278) et les modifications apportées au Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans Canada (N=272).

Il est à noter que les modifications apportées au Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans Canada visent à renforcer les règles régissant les activités humaines affectant les mammifères marins, comme l'observation des baleines et qui s'appliquent dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay (voir Annexe X). De manière à valider les connaissances des répondants sur les modifications apportées au Règlement de Pêches et Océans Canada, il a été demandé à quelle distance minimale (en mètre) une embarcation doit elle se tenir de toute espèce de baleines dans les eaux canadiennes, incluant

¹ Le Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://parcmarin.qc.ca/protéger/#reglements>

l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. Les réponses ont été très variées puisque la question était ouverte. Les réponses ont été résumées à la Figure 14. Il est à noter que sur les 253 réponses obtenues, un répondant a mentionné qu'on devrait plutôt s'occuper de fermer le moteur à la place de s'occuper des distances. Finalement, une personne a répondu qu'à bord d'un voilier, aucune distance n'est à respecter selon elle. La même question a été posée, mais cette fois-ci concernant les espèces en péril et un choix de réponses a été fourni aux répondants. Les réponses obtenues sont résumées à la Figure 15.

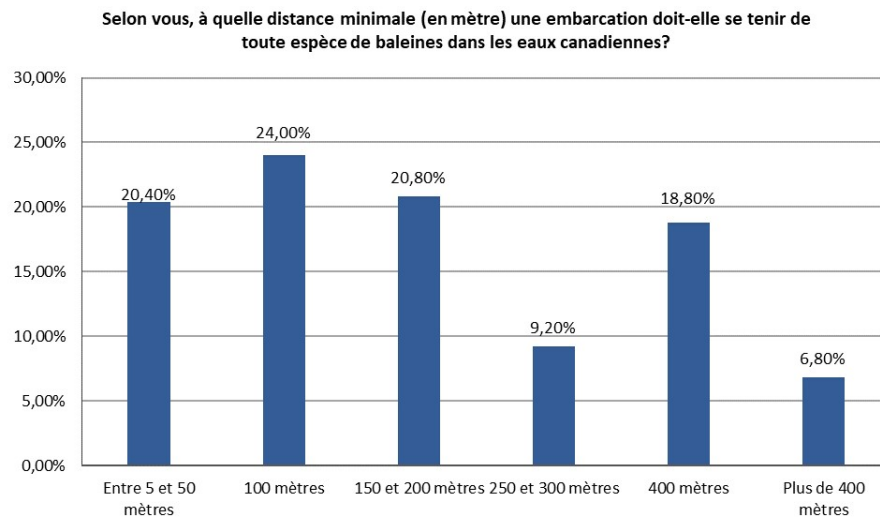


Figure 14. Pourcentage des réponses obtenues à la question ouverte : Selon vous, à quelle distance minimale (en mètre) une embarcation doit elle se tenir de toute espèce de baleines dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay? (N=258).

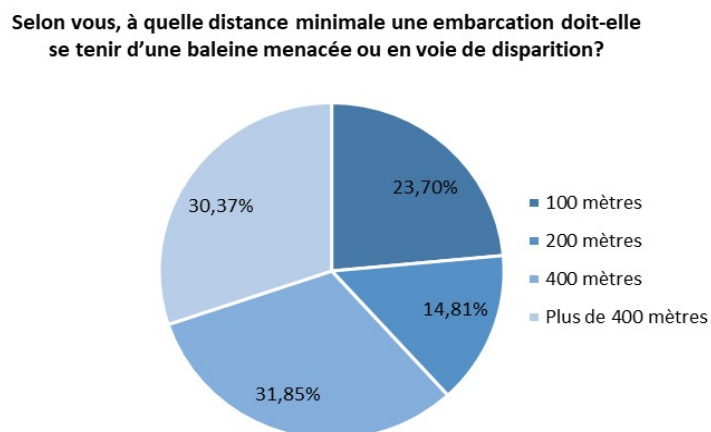


Figure 15. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Selon vous, à quelle distance minimale une embarcation doit elle se tenir d'une espèce de baleine menacée ou en voie de disparition (définie selon la Loi sur les espèces en péril) dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay? (N=270).

Le Tableau 4 présente les réponses à diverses questions faisant appel à leurs connaissances en lien avec l'observation des mammifères marins. La première question concerne les éléments de la Loi sur les espèces en péril (il est interdit de tuer, de nuire, de harceler ou de capturer une espèce en péril) qui est connue par 95,20% des répondants. Quant à la question 2 du Tableau 4, seulement 35,79 % des répondants a été témoin d'autres plaisanciers ayant des comportements inappropriés. La fréquence des répondants ayant répondu dans l'affirmative à cette question est illustrée à la Figure 16. Sur les 109 réponses obtenues, 44,95 % des répondants ont observé ce type de comportements moins d'une fois par saison, et environ le même pourcentage (49,54%) plusieurs fois par saison.

Tableau 4. Pourcentage des réponses obtenues concernant les connaissances de la Loi sur les espèces en péril, les comportements inappropriés des plaisanciers envers les mammifères marins, quoi faire en cas de collision avec un mammifère marin ou l'observation d'un animal mort ou en difficulté et connaissance du Réseau québécois Urgences mammifères marins (RQUMM) (N=271).

	Oui	Non
1. Saviez-vous qu'en vertu de la Loi sur les espèces en péril, il est interdit de tuer, de nuire, d'harceler ou de capturer une espèce en péril ? (N=271)	95,20%	4,80%
2. Avez-vous déjà été témoin d'autres plaisanciers ayant des comportements inappropriés (ex. approche trop près, dérangement, harcèlement, collision, manœuvre dangereuse) envers des mammifères marins ? (N=271)	35,79%	64,21%
3. Savez-vous quoi faire en cas de collision avec un mammifère marin ou d'observation d'un animal mort ou en difficulté? (N=270)	56,30%	44,07%
4. Connaissez-vous l'existence du Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins (RQUMM)? (N=271)	56,30%	44,07%

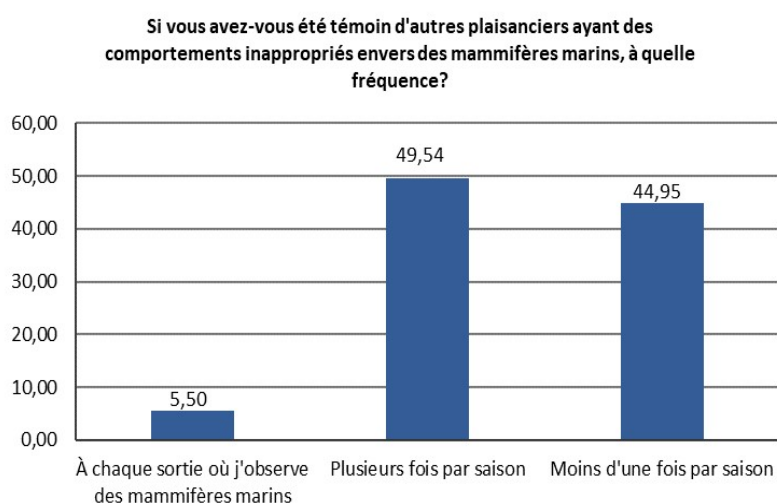


Figure 16. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Si vous avez été témoin d'autres plaisanciers ayant des comportements inappropriés envers des mammifères marins, à quelle fréquence? (N=109).

En regroupant la centaine de réponses à la demande de décrire des événements (situation, secteur, espèce, type de bateau, etc.) où les répondants ont observé des comportements inappropriés envers les mammifères marins, il est possible de les regrouper en 5 différentes catégories présentées à la Figure 17. Il est intéressant de noter que les plaisanciers ont décrit plusieurs événements inappropriés mettant en scène des bateaux d'excursions en mer dans le secteur de Tadoussac, Les Escoumins, Baie-Saint-Marguerite, ainsi qu'une mention dans le secteur de Percé. Les bateaux d'excursions en mer qui vont trop près des baleines, trop vite, qui encerclent ou qui pourchassent les baleines (incluant les bélugas) sont les principaux énoncés. Quant aux embarcations de plaisance, ce sont principalement des bateaux à moteur qui ont été mentionnés. Cela n'exclut toutefois pas la mention de quelques kayaks, de motomarines et de voiliers. Les principaux événements inappropriés concernent la vitesse et une distance trop près des mammifères marins.

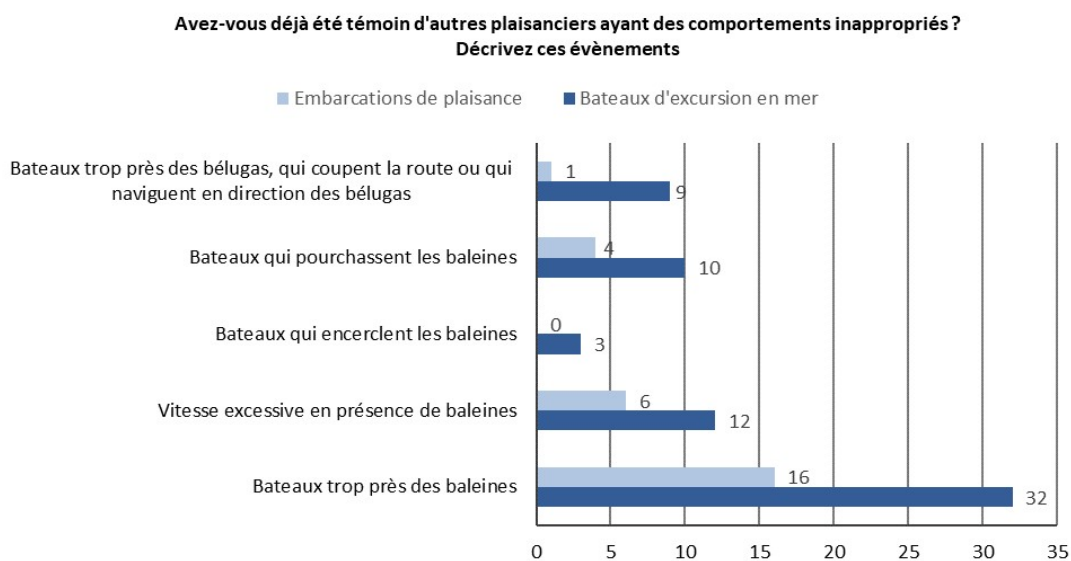


Figure 17. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Si vous vous étiez témoin d'autres plaisanciers ayant des comportements inappropriés envers des mammifères marins, décrivez un ou plusieurs événements.

La question 3 du Tableau 4 concerne les connaissances des répondants en cas de collision avec un mammifère marin ou d'observation d'un animal mort ou en difficulté. Les 163 réponses obtenues ont été très variées. Instinctivement, 52 répondants contacteraient la garde côtière (VHF-canal 16), 39 répondants contacteraient le RQUMM, 26 répondants s'adresseraient aux autorités (sans trop savoir qui contacter en particulier comme le 911, la police, la municipalité), 23 répondants s'adresseraient aux gardes du parc marin Saguenay-Saint-Laurent, 17 répondants contacteraient un organisme de protection des mammifères marins (ROMM, GREMM ou Pêches et Océans Canada) et 6 répondants contacteraient un agent de la faune du Québec.

Finalement, concernant la question 4 du Tableau 4, il est intéressant de noter qu'un peu plus de la moitié des 271 répondants connaissent l'existence du Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins (RQUMM).

3.5 Connaissance sur les espèces marines en péril

Sur un total de 269 répondants, plus de la moitié (57,99%) ont répondu qu'ils connaissaient les espèces de baleines en péril qui fréquentent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La question suivante leur demandait, dans l'affirmative, d'en nommer quelques-unes afin de valider leurs connaissances. La Figure 18 illustre les espèces nommées par les répondants. Il est très intéressant de constater que les trois espèces qui ressortent avec les plus forts pourcentages sont le béluga, la baleine noire et le rorqual bleu. En effet, la baleine noire a fait couler beaucoup d'encre dans les médias depuis quelques années en raison des nombreuses mortalités qui ont eu lieu dans les eaux du golfe du Saint-Laurent en 2017.

Quant au béluga, la campagne de sensibilisation de Pêches et Océans qui rallie de nombreux partenaires (GREMM, ROMM et parc marin du Saguenay-Saint-Laurent) revient à chaque année depuis 4 ans. Lors de cette campagne qui s'adresse aux plaisanciers, plusieurs moyens médiatiques sont utilisés afin d'atteindre le public cible (visite dans les marinas, exposition, agents des pêches et garde de parcs, revue spécialisée en nautisme, médias sociaux, etc.).

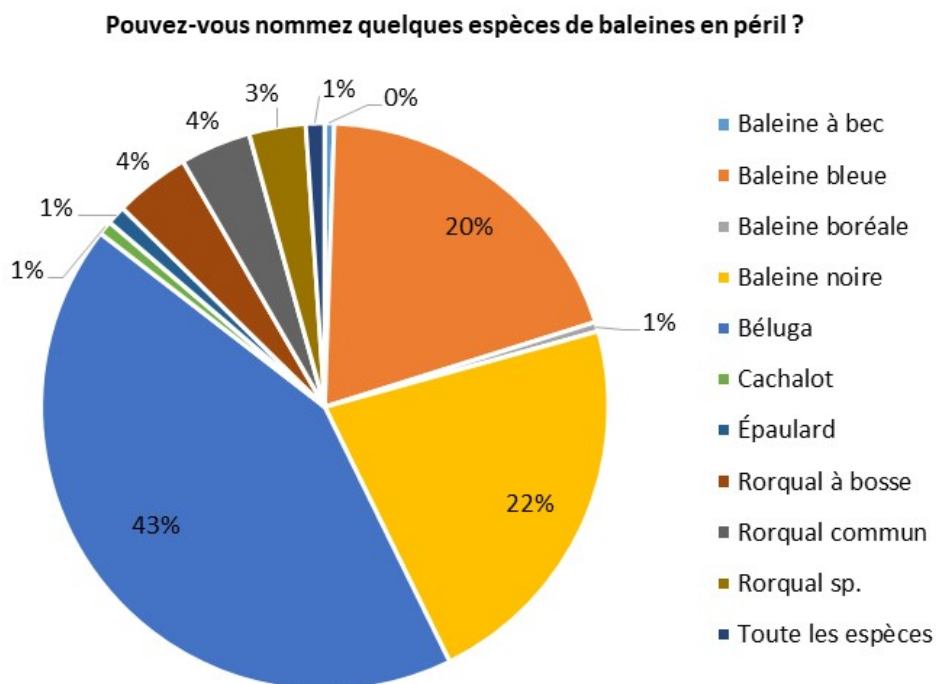


Figure 18. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Nommez quelques espèces de baleines en péril qui fréquentent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Le Tableau 5 résume les grandes lignes du Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans à respecter lorsqu'on navigue dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. Les répondants devaient cocher les énoncés qui leur semblaient difficiles à mettre en application dans le cadre de leurs activités de navigation. Il est intéressant de noter que plus de 68,64% des répondants trouvent difficile de garder une distance de 400 mètres d'une baleine menacée ou en voie de disparition. De plus, près de la moitié (49,07%) trouve difficile de garder une distance de 100 mètres de toute baleine dans les eaux canadiennes et de 200 m dans l'estuaire du Saint-Laurent, dont le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Tableau 5. Pourcentage des réponses obtenues à l'énoncé suivant : Voici les grandes lignes du Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans à respecter lorsqu'on navigue dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. Cochez les énoncés qui vous semblent difficiles à mettre en application dans le cadre de vos activités (N=169).

Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans à respecter lorsqu'on navigue dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay (N=169)	% des énoncés cochés
1. Il est interdit de perturber, soit de toucher, de nourrir, de déplacer, de séparer une mère et son petit, de s'approcher de trop près ou de nager avec un mammifère marin (baleines et phoques) dans toutes les eaux canadiennes.	10,65%
2. Gardez une distance minimale de 100 m de toute baleine (incluant les dauphins et les marsouins) dans toutes les eaux canadiennes et de 200 m dans une bonne partie de l'estuaire du Saint-Laurent, dont la totalité du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay).	49,70%
3. Gardez une distance minimale de 200 m pour les baleines en repos ou accompagnées de veaux dans toutes les eaux canadiennes.	28,40%
4. Gardez une distance minimale de 400 m de toute espèce de baleine menacée ou en voie de disparition (définie dans la Loi sur les espèces en péril) dans les eaux de l'estuaire du Saint-Laurent (p. ex., béluga et rorqual bleu).	68,64%



À la Figure 19, il est intéressant de remarquer que les raisons pour lesquelles il est difficile de respecter certains énoncés du Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans sont dues en grande partie par un manque de connaissances à évaluer les distances et à identifier les mammifères marins. Ces points sont facilement abordables dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et d'éducation entourant l'observation des mammifères marins dans le Saint-Laurent. Quant à la catégorie des autres raisons, la Figure 21 expose les principaux points énoncés par les répondants. Les conditions météo, les animaux curieux ou qui approchent des embarcations sont souvent hors du contrôle des plaisanciers, mais des trucs peuvent être quand même transmis aux navigateurs lors d'une campagne de sensibilisation dans le but de minimiser les interactions entre les plaisanciers et les mammifères marins.

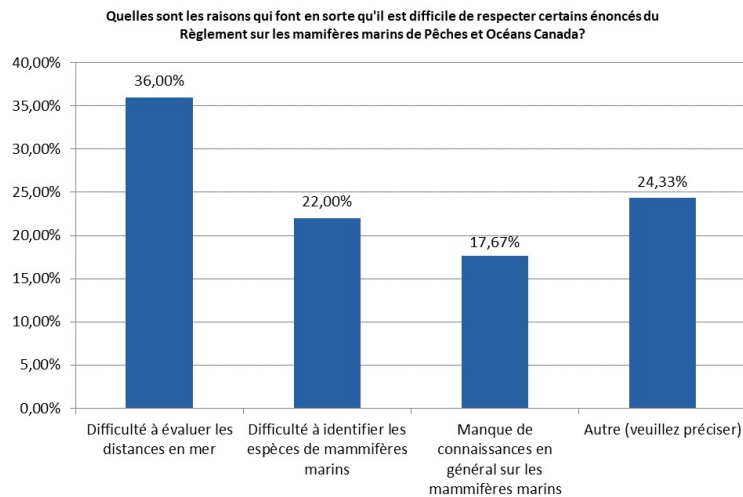


Figure 19. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Quelles sont les raisons qui font en sorte qu'il est difficile de respecter certains énoncés du Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans ? (N=214)

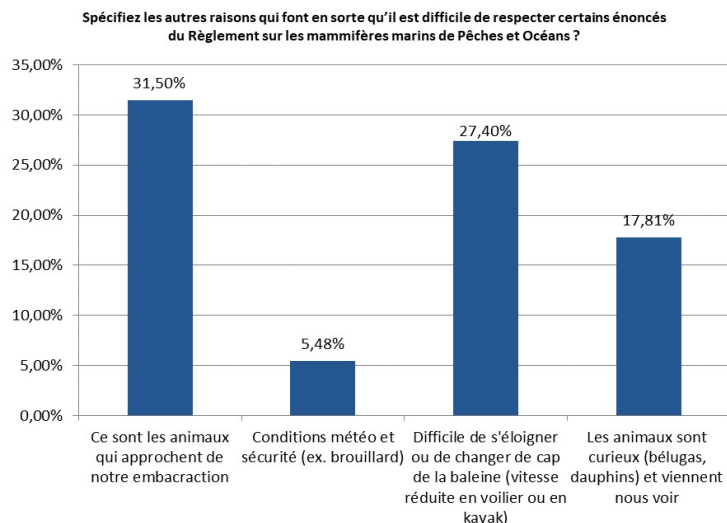


Figure 20. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Spécifiez les autres raisons qui font en sorte qu'il est difficile de respecter certains énoncés du Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans ? (N=73)

3.5 Conservation des mammifères marins et campagne de sensibilisation

Il est très positif de constater à la Figure 21 que 74,52% des 259 répondants seraient prêts à s'engager dans la conservation des baleines (ex. : signalement d'animaux en difficulté ou morts, de cas de harcèlement sur l'eau, collecte de données, bénévoles pour le RQUMM, etc.), et que 91,12% de ces mêmes répondants seraient intéressés par un outil compact et plastifié à apporter à bord de leur embarcation résumant les actions à poser pour la conservation des baleines.

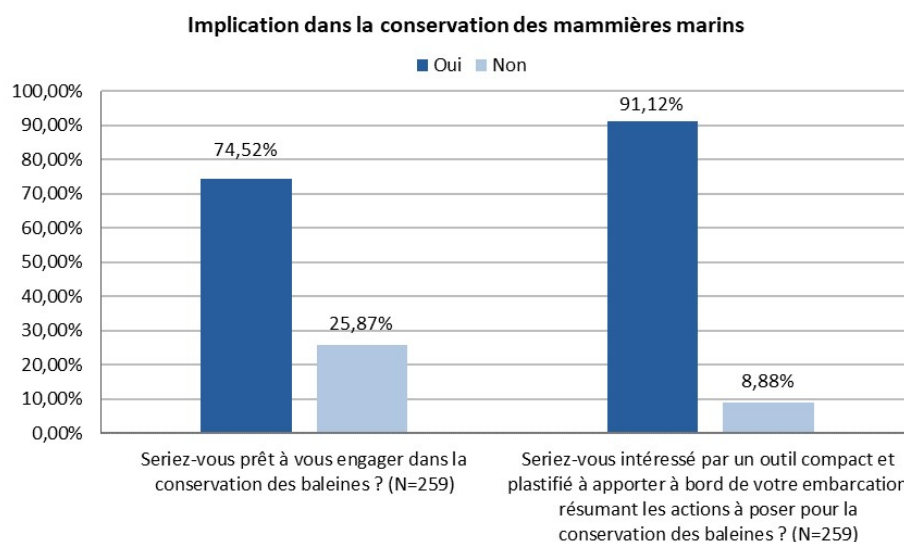


Figure 21. Pourcentage des réponses obtenues aux questions : Seriez-vous prêt à vous engager dans la conservation des baleines ? (N=259) et Seriez-vous intéressé par un outil compact et plastifié à apporter à bord de votre embarcation résumant les actions à poser pour la conservation des baleines ? (N=259).

La dernière question demandait aux répondants quels seraient les meilleurs moyens pour rejoindre les plaisanciers. Sur les 259 répondants qui se sont exprimés sur les meilleurs moyens pour rejoindre les plaisanciers, la réponse la plus populaire a été les visites dans les marinas (69,50%), suivi des médias sociaux (53,28%) et des salons du nautisme (53,67%). Les revues spécialisées et les cours de navigation ont également eu intéressé un peu plus de 40% des répondants. La participation aux AGA des clubs nautiques est la réponse la moins favorisée avec 24,71% (Figure 22). Dans la section des autres moyens (13,51%) où les répondants pouvaient faire des suggestions, voici les principaux points retenus :

- Cartes marines plastifiées et publications nautiques
- Communication par messagerie et réseaux sociaux des marinas et des clubs nautiques
- Cours de navigation obligatoire / École de voile
- Information dans les clubs nautiques et les marinas
- Informations aux rampes de mise à l'eau
- Distribution de brochures / Outil compact et plastifié
- Informations par les compagnies d'assurances de navigation
- Visite directe sur les plans d'eau

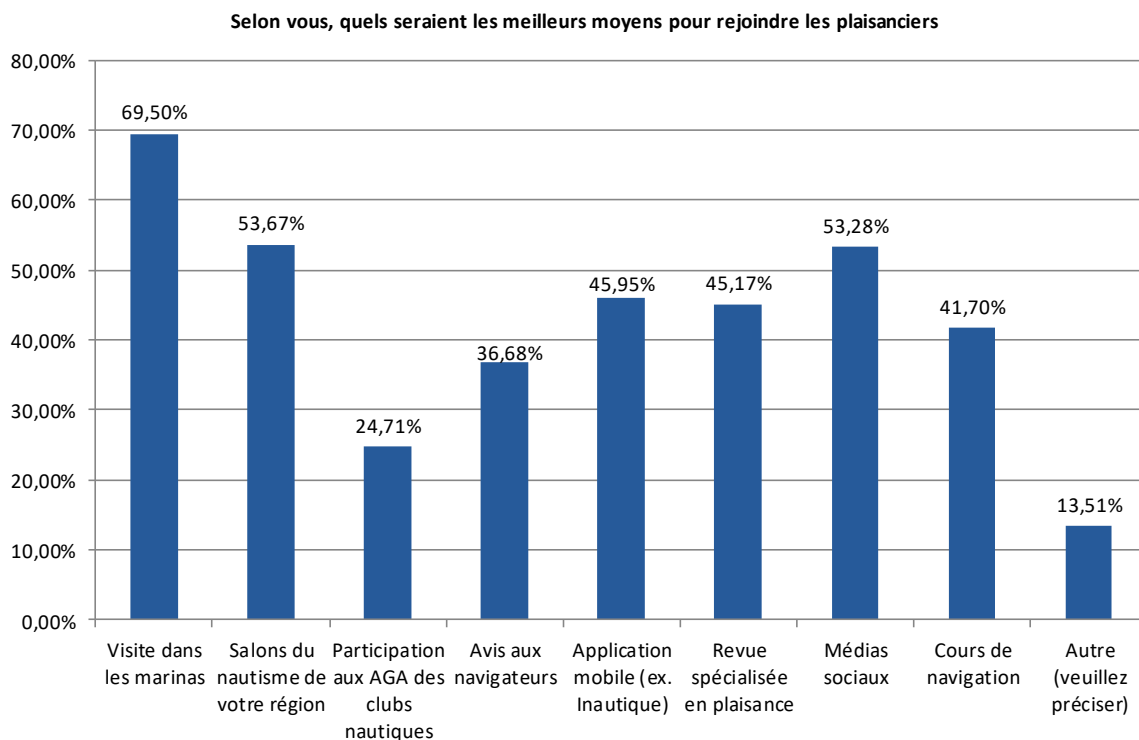


Figure 22. Pourcentage des réponses obtenues à la question : Selon vous, quels seraient les # meilleurs moyens pour rejoindre les plaisanciers ? (N=259).

Finalement, nous avons demandé si les répondants avaient des commentaires à formuler. Quelques répondants ont trouvé le sondage trop long et les questions trop compliquées concernant les règlements. D'autres se sont montrés très enthousiastes et ont salué l'initiative. Certains ont mentionné à nouveau le fait que les croisiéristes qui offrent des excursions en mer et les navires commerciaux ont plus d'impacts négatifs sur les mammifères marins que les plaisanciers. Quelques répondants ont dit qu'il est difficile de se rappeler de tous les règlements et de regrouper toutes les informations dans une carte plastifiée serait très utile, ou encore, d'utiliser une application mobile. Aussi, des répondants suggèrent de poser des affiches dans les lieux fréquentés par les navigateurs. La garde côtière, les patrouilles en mer, les marinas et les ports d'attache sont des vecteurs pertinents pour le transfert de l'information.

Les formations en ligne et les cours de navigation, avec des vidéos accessibles, permettraient aussi de bien renseigner les plaisanciers. Quelques-uns ont mentionné que la sensibilisation et les changements passent par les générations futures, et que de faire de la sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires, ou encore des projets scolaires pourraient influencer les futurs plaisanciers. L'idée d'aller dans les écoles de formation de voile, telles que Formation nautique Québec, Voile Mercator et Les Blanchons, et faire en sorte que cette information soit divulguée et même intégrée aux formations a été soulevée. Cette information pourrait également faire l'objet du cours pour être détenteur de la carte de conducteur d'embarcations nautiques, la carte obligatoire pour tous lorsque conduit une embarcation à moteur de Transports Canada.

4. Discussion

4.1 Portrait du plaisancier, type d'embarcation et habitudes de navigation

Dans le cadre de la présente étude, les résultats obtenus dans la section concernant le portrait du plaisancier, le type d'embarcation et les habitudes de navigation serviront à développer, adapter et déployer les futurs outils de sensibilisation à la conservation des mammifères marins à la clientèle cible. Globalement, la Capitale-Nationale est la région administrative qui cumule le plus grand nombre de répondants qui fréquentent les eaux de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Dans le cadre de la diffusion de la campagne de sensibilisation, en plus des régions qui bordent l'estuaire et le golfe (Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Saguenay-Lac-Saint-Jean), la Capitale-Nationale est à prioriser.

Plus de la moitié des répondants sont des hommes (68,45%) âgés de 45 ans et plus (71,49%). Pour la moitié des répondants, leur scolarité est de niveau universitaire (50,83%) et suivi du collégial (23,96%). Selon les résultats obtenus, le public cible est donc globalement scolarisé, ce qui permettra d'approfondir certains outils de sensibilisation. Qui plus est, les plaisanciers interrogés mentionnent naviguer souvent seuls ou avec des amis ou leur conjoint(e). Seuls 14,68% sont avec leur famille accompagnés d'enfants, ce qui permettra de concevoir des outils de sensibilisation avec des notions de conservation adaptés à une clientèle adulte. Le présent portrait des plaisanciers est en accord avec une étude de marché pour le développement du tourisme dans les voies d'entrée navigables du Saint-Laurent² réalisée pour le Ministère du Tourisme en 2018. Leurs répondants étaient également âgés de 50 ans et plus (autour de 50% des répondants de 2007 à 2010) et leur scolarité était de niveau universitaire (47,5%) et collégial (31,2%).

Les résultats obtenus par le biais de cette étude montrent que plus de la moitié (50,33%) des plaisanciers utilisent un voilier, contre 39,03 % un bateau à moteur (incluant le type Zodiac et les anciens bateaux de pêche utilisés pour la plaisance). Quelques plaisanciers ayant répondu au sondage ont une motomarine (6 répondants) ou un kayak de mer (33 répondants). Seuls 22 % des répondants ne sont pas membres d'une association de plaisance. L'Association maritime du Québec (AMQ), un partenaire majeur de ce sondage, vient en premier lieu avec 38,80% des répondants qui en sont membre. Les Escadrilles canadiennes de plaisance et Voile Québec sont également des regroupements populaires qui pourraient, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, être de bons vecteurs d'information.

² Étude disponible en ligne au : http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/enquetes/etude_marche_tourisme_nautique_voies_navigables.pdf

La période de navigation la plus intense est sans contredit la saison estivale représentée par les mois de juillet et d'août. En juin et en septembre, les activités de navigation des plaisanciers débutent ou se terminent progressivement dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (incluant le fjord du Saguenay). Le nombre de sorties par saison se résume à moins de 5 sorties pour le tiers des répondants. L'autre tiers font entre 5 et 15 sorties en mer, alors que le dernier tiers des répondants font 20 sorties et plus. Certains ont même mentionné qu'ils passaient tout l'été à bord de leur embarcation. Quant à la durée des sorties, 35,92% sortent entre 2 et 5 heures, alors que plus de la moitié passent une journée entière (27,91%), à plusieurs jours (26,61%) en mer, voire même tout l'été pour ceux et celles qui vivent à bord de leur embarcation. De ce fait, le meilleur moment pour rejoindre les plaisanciers est avant ou après la période estivale, ou encore de fréquenter les marinas. Un autre moyen utilisé lors des dernières années dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur le béluga du Saint-Laurent est d'aborder les plaisanciers directement sur l'eau, lors des patrouilles conjointes entre les agents des pêches de Pêches et Océans Canada et les gardes de parc de Parcs Canada.

Concernant la vitesse moyenne de l'embarcation, les répondants qui naviguent à bord d'un voilier (plus de la moitié des répondants), atteignent en moyenne une vitesse maximale de 7 nœuds. Pour les bateaux à moteur, la vitesse moyenne maximale est de 24 nœuds. Dans le cadre des règlements entourant la vitesse, les bateaux à moteur sont certes les plus ciblés, alors que pour les voiliers, c'est plus la manœuvrabilité de l'embarcation permettant de garder les distances minimales qui est en cause. Finalement, le principal intérêt des répondants qui est ressorti du sondage est le plaisir de naviguer, suivi de la beauté du paysage et la tranquillité. L'observation des mammifères marins vient majoritairement en quatrième place chez 36,60 % des plaisanciers. Puisque ce n'est pas le centre d'intérêt majeur des répondants (principal intérêt chez 10,94% des répondants), être informé sur les espèces et les bons comportements à adopter en présence de mammifères marins n'est peut-être pas un acte naturel. Informer les plaisanciers et mettre en place une campagne de sensibilisation sont donc des actions importantes pour la conservation des espèces.



Bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent, une espèce en voie de disparition © Fanny Gandolphe, ROMM

4.2 Connaissances des aires marines protégées, des règlements entourant l'observation des mammifères marins et des espèces marines en péril

L'objectif de cette section est de récolter les connaissances des plaisanciers sur les mammifères marins, les aires marines protégées, les réseaux d'urgence et autres enjeux environnementaux afin de cibler les connaissances de base et celles à développer lors de la création d'outils de sensibilisation. Dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, deux aires marines protégées et une réserve aquatique ont été créées au fil des ans. Selon les résultats obtenus, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est l'aire marine protégée la plus connue (88,74%). Ces résultats ne sont pas surprenants puisque le parc marin existe depuis 1998. Ce dernier est très médiatisé et jouit d'une bonne notoriété. Par ailleurs, même si le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est relativement bien connu, les limites territoriales du parc dont sont méconnues par 37,46 % des répondants. Il est à noter que pour cette section, le nombre de répondants est passé de plus de 400 à environ 270 répondants. Il est possible que les répondants qui ont sauté cette section l'aient fait par manque de connaissance des sujets abordés.

Pour les deux autres zones de protection marine, 50 % des répondants n'avaient jamais entendu parler de l'AMP du Banc-des-Américains et 65,28% des répondants ne connaissaient pas la Réserve aquatique projetée de Manicouagan. Seuls les résidents ou les gens qui travaillent dans le secteur ont mentionné connaître la Réserve aquatique. Quant aux limites territoriales, celles de l'AMP du Banc-des-Américains sont plus connues que celles de la Réserve aquatique projetée de Manicouagan. Cette connaissance légèrement plus accrue de l'AMP du Banc-des-Américains peut être due au fait que l'annonce de la création de cette aire marine a été faite dans les médias à l'été 2018. Par ailleurs, la revue de plaisance « L'Escale Nautique » a publié un article sur le sujet. Plusieurs répondants ont mentionné avoir obtenu l'information sur l'existence de cette aire marine en consultant cette revue qui semble être un bon vecteur d'information pour les plaisanciers. Il est à noter que selon les résultats obtenus, Internet demeure le moyen de communication le plus utilisé pour faire connaître les différentes aires marines protégées. De plus, l'utilisation de cartes marines plastifiées sous forme de dépliant ou de brochure serait à privilégier pour faire connaître les limites territoriales et les différentes aires marines protégées.



Aire marine protégée du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent © Sonia Giroux, ROMM

Le Règlement sur les activités en mer du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est connu de 66,19% des 278 répondants. Il a ensuite été demandé de préciser les réponses obtenues et de nommer des éléments des règlements. La majorité a parlé de distances à respecter et plusieurs ont ajouté la notion de vitesse réduite. Finalement, quelques répondants ont mentionné la Baie-Sainte-Marguerite comme zone de navigation fermée à la navigation et d'autres ont énoncé que le béluga est une espèce que l'on ne doit pas observer.

Quant aux modifications apportées au Règlement sur les mammifères marins de Pêches et Océans Canada, il est moins bien connu avec 42,28 % des 272 répondants. De manière à valider leurs connaissances, il a été demandé à quelle distance minimale (en mètre) une embarcation doit elle se tenir de toute espèce de baleines dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. Les réponses ont été très variées puisque la question était ouverte. En résumé, 44 % des gens pensent que c'est 100 mètres et moins, alors que le reste des répondants pensent que c'est 150 mètres et plus. Il est à noter qu'un répondant a mentionné qu'on devrait plutôt s'occuper de fermer le moteur à la place de s'occuper des distances, alors qu'une personne a répondu qu'à bord d'un voilier, aucune distance n'est à respecter selon elle. Il y a donc matière à sensibilisation en ce qui concerne les distances à garder en présence de mammifères marins.

Concernant les espèces en péril, plus de 60 % des répondants pensent qu'on doit garder une distance de 400 mètres ou plus. La notion d'espèce en péril semble mieux connue. En effet, sur un total de 269 répondants, plus de la moitié ont répondu qu'ils connaissaient les espèces de baleines en péril qui fréquentent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Il est très intéressant de constater que les trois espèces qui ressortent avec les plus forts pourcentages sont le béluga, la baleine noire et le rorqual bleu. En effet, la baleine noire a fait couler beaucoup d'encre dans les médias depuis quelques années en raison des nombreuses mortalités qui ont eu lieu dans les eaux du golfe du Saint-Laurent en 2017. Quant au béluga, la campagne de sensibilisation de Pêches et Océans qui rallie de nombreux partenaires (GREMM, ROMM et parc marin du Saguenay-Saint-Laurent) revient chaque année depuis 4 ans. Lors de cette campagne qui s'adresse aux plaisanciers, plusieurs moyens médiatiques sont utilisés afin d'atteindre le public cible (visite dans les marinas, exposition, agents des pêches et garde de parcs, revue spécialisée en nautisme, médias sociaux, etc.). Pour terminer, le sondage révèle que les éléments de la Loi sur les espèces en péril (il est interdit de tuer, de nuire, de harceler ou de capturer une espèce en péril) sont connus par la majorité (95,20%) des répondants. Finalement, il est intéressant de noter qu'un peu plus de la moitié des 271 répondants connaissent l'existence du Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins (RQUMM).

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, les règlements effectifs sur le territoire visité et les divers éléments des campagnes de sensibilisation existantes (ex. béluga, baleine noire, etc.) et les réseaux d'urgences pour les mammifères marins devraient être mis en valeur puisque c'est environ la moitié des répondants qui sont au courant. De plus, on a demandé aux répondants quoi faire en cas de collision avec un mammifère marin ou d'observation d'un animal mort ou en difficulté. Outre ceux et celles qui connaissent l'existence du RQUMM, plusieurs répondants contacteraient instinctivement la garde côtière (VHF-canal 16), les autorités (sans trop savoir qui contacter en particulier ex. 911, la police, la municipalité), les gardes du parc marin Saguenay-Saint-Laurent, un organisme de protection des mammifères marins (ROMM, GREMM, Pêches et Océans Canada) ou un agent de la faune du Québec. Il y a encore ici matière à sensibilisation pour informer les plaisanciers.

Afin de produire des outils de sensibilisation adaptés aux besoins des plaisanciers, les répondants devaient cocher les énoncés qui leur semblaient difficiles à mettre en application dans le cadre de leurs activités de navigation. Il est intéressant de noter que plus de 68,64% des répondants trouvent difficile de garder une distance de 400 mètres d'une baleine menacée ou en voie de disparition. De plus, près de la moitié (49,07%) trouve difficile de garder une distance de 100 mètres de toute baleine dans les eaux canadiennes et de 200 m dans l'estuaire du Saint-Laurent, dont le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

Les raisons pour lesquelles les plaisanciers trouvent qu'il est difficile de respecter certains énoncés du Règlement sont dues en grande partie par un manque de connaissances à évaluer les distances et à identifier les mammifères marins. Ces points sont facilement abordables dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et d'éducation entourant l'observation des mammifères marins dans le Saint-Laurent. Toutefois, il existe d'autres raisons qui ont été mentionnées par les répondants concernant des événements hors du contrôle du plaisancier comme les conditions météo, les animaux curieux ou qui approchent des embarcations, etc. Des trucs peuvent être quand même transmis aux navigateurs lors d'une campagne de sensibilisation dans le but de minimiser les interactions entre les plaisanciers et les mammifères marins.

4.3 Conservation des mammifères marins et campagne de sensibilisation

Finalement, la dernière section concerne l'opinion et les commentaires des répondants sur les meilleurs moyens pour rejoindre les plaisanciers et d'atteindre le plus de gens possible lors de la mise en place de la campagne de sensibilisation. Il est très positif de constater que 74,52% des 259 répondants seraient prêts à s'engager dans la conservation des baleines (ex. : signalement d'animaux en difficulté ou morts, de cas de harcèlement sur l'eau, collecte de données, bénévoles pour le RQUMM, etc.), et que 91,12% de ces mêmes répondants seraient intéressés par un outil compact et plastifié à apporter à bord de leur embarcation résumant les actions à poser pour la conservation des baleines.

Concernant les meilleurs moyens pour rejoindre les plaisanciers, la réponse la plus populaire a été les visites dans les marinas, suivi des médias sociaux et des salons du nautisme. Les revues spécialisées et les cours de navigation ont également eu intéressé un peu plus de 40% des répondants. La participation aux AGA des clubs nautiques est la réponse la moins favorisée. Dans la section des autres moyens où les répondants pouvaient faire des suggestions, voici à nouveau les principaux points retenus :

- Cartes marines plastifiées et publications nautiques
- Communication par messagerie et réseaux sociaux des marinas et des clubs nautiques
- Cours de navigation obligatoire / École de voile
- Information dans les clubs nautiques et les marinas
- Informations aux rampes de mise à l'eau
- Distribution de brochures / Outil compact et plastifié
- Informations par les compagnies d'assurances de navigation
- Visite directe sur les plans d'eau

5. Conclusion

Le sondage a permis l'obtention d'une meilleure connaissance des habitudes de fréquentation des plaisanciers sur le territoire de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, en plus de révéler leurs connaissances des mammifères marins, la réglementation qui les entoure et les différentes aires marines protégées du territoire couvert par l'étude. Au total, plus de 400 plaisanciers ont débuté le sondage, sans toutefois le terminer. Dans les commentaires généraux, certains répondants ont trouvé le sondage trop long et les questions trop compliquées. Somme toute, plus de 270 plaisanciers se sont exprimés jusqu'à la fin, ce qui est très satisfaisant pour l'obtention d'informations permettant la création d'outils de sensibilisation adaptés à la réalité des plaisanciers, en plus de fournir des éléments pertinents pour rejoindre les plaisanciers dans l'optique de déployer une campagne de sensibilisation sur le territoire visé.

Afin de créer des outils à diffuser dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, des répondants ont mentionnés qu'il serait pertinent de regrouper toutes les informations et les règlements sur dans une carte plastifiée, ou encore, d'utiliser une application mobile. La garde côtière, les patrouilles en mer, les marinas et les ports d'attache sont des vecteurs pertinents pour le transfert de l'information. Les formations en ligne et les cours de navigation, avec des vidéos accessibles, permettraient aussi de bien renseigner les plaisanciers. L'idée d'aller dans les écoles de formation de voile, telles que Formation nautique Québec, Voile Mercator et Les Blanchons, et faire en sorte que cette information soit divulguée et même intégrée aux formations a été soulevée. Cette information pourrait également faire l'objet du cours pour être détenteur de la carte obligatoire pour conduire une embarcation à moteur de Transports Canada.

Finalement, un grand nombre de plaisanciers se sont montrés très enthousiastes et ont salués l'initiative visant la conservation des mammifères marins du Saint-Laurent dans les commentaires exprimés à la fin du sondage. Par le fait même, nous tenons à remercier les participants ainsi que tous les partenaires qui ont fait de ce projet un succès. Le ROMM remercie également le **Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril du gouvernement du Canada** pour son appui financier qui permet la réalisation de ce projet d'intendance pour la conservation des mammifères marins.



Annexe 1. Modifications apportées au Règlement sur les mammifères marins du Canada

Les modifications apportées le 11 juillet 2018 au *Règlement sur les mammifères marins* du Canada visent à renforcer les règles régissant les activités humaines affectant les mammifères marins, comme l'observation des baleines. Le Règlement s'applique dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. En 2016, à l'époque où le sondage a été effectué, le *Règlement sur les mammifères marins* existait déjà. Toutefois, tel que mentionné, les règles entourant l'observation des mammifères marins n'incluaient pas de restriction quant à l'approche des mammifères marins, à l'exception de quelques règlements régionaux tels que celui du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Il y avait par contre des directives d'application volontaire, dont le code de bonnes pratiques de Pêches et Océans Canada qui était alors diffusé pour sensibiliser les navigateurs à adopter des comportements d'observation respectueux des mammifères marins.

Règlement sur les mammifères marins du Canada

Le Règlement stipule qu'il est **interdit de perturber un mammifère marin**, soit de le nourrir, de nager ou d'interagir avec lui, de le déplacer des environs immédiats où il se trouve, de l'attirer ailleurs ou encore, de provoquer son déplacement, de le séparer des membres de son groupe ou de passer entre un mammifère marin et un veau, de placer un bateau de façon à le coincer ou coincer le groupe dans lequel il se trouve entre un bateau et la côte ou entre plusieurs bateaux et de l'étiqueter ou le marquer.

Certaines baleines ont besoin d'une plus grande distance en raison des menaces auxquelles elles sont confrontées. **C'est pourquoi les modifications apportées au Règlement tiennent compte des distances d'approche adaptées aux circonstances particulières précisées ci-dessous :**



- 100 mètres de la plupart des baleines, des dauphins et des marsouins partout au Canada, c'est la Loi;
- 50 mètres dans certaines parties de l'estuaire de la rivière Churchill, y compris des parties des rivières Churchill et Seal, pour permettre des activités de navigation sécuritaires;
- 200 mètres pour les populations d'épaulards de la Colombie-Britannique et de l'océan Pacifique;
- 200 mètres pour tous les dauphins, les baleines et les marsouins dans

certaines parties de l'estuaire du Saint-Laurent;

- 400 mètres pour les baleines, les dauphins et les marsouins menacés ou en voie de disparition dans l'estuaire du Saint-Laurent et dans la rivière Saguenay;
- 200 mètres avec un cétacé en repos ou avec un veau.

Source : <http://dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/watching-observation/infographic/mmr-rmm-fra.htm>